



## LAFORÊT VENDENHEIM

PA INVEST IMMO – SAS au capital de 10.000€ - RCS STRASBOURG n° 914 123 427

Siege social : 2 rue du Général de Gaulle 67550 VENDENHEIM

Tél : 03 88 69 72 75 – E-mail : vendenheim@laforet.com

## Ventes – Barème

### HONORAIRES DE TRANSACTION (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

#### Bien à usage d'habitation ou professionnel ou garage

<u>Prix de vente en €</u>	<u>Honoraires HT</u>	<u>Honoraires TTC</u>
Jusqu'à 15 000€	1 250 €	1 500 €
De 15 001 à 50 000€	2 083.33	2 500 €
De 50 001 à 100 000€	6.67%	8%
De 101 000 à 150 000€	5.83%	7%
De 150 001 à 200 000€	5%	6%
De 200 001 à 300 000€	4.58%	5.5%
De 300 001 à 500 000€	4.17%	5%
500 001€ et plus	3.75%	4.5%

#### Immobilier commercial

Fonds de commerce ou locaux commerciaux et industriel 8.33% HT, soit 10% TTC avec un forfait minimum de 5000€ HT soit 6000€ TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.

#### **Avis de valeur**

**180€TTC soit 150€HT**

##### \*Cas particulier

-> **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

-> **Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :**

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.



## **LAFORÊT VENDENHEIM**

*PA INVEST IMMO – SAS au capital de 10.000€ - RCS STRASBOURG n° 914 123 427*

*Siege social : 2 rue du Général de Gaulle 67550 VENDENHEIM*

*Tél : 03 88 69 72 75 – E-mail : vendenheim@lafortet.com*

## **Locations – Barème**

### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**

**Zone tendue :** 10€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 10€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur \*

**Zone non tendue :** 8€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 8€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur \*

- **Etat des lieux d'entrée :** 3€ TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur \*

- **Entremise et négociation :** OFFERT

## **Gestion – Barème**

Honoraires de gestion :

PACK PRIVILÈGE 6,67 % HT des montants encaissés, soit 8 %TTC à la charge du bailleur

PACK CONFORT 5 % HT des montants encaissés, soit 6 % TTC à la charge du bailleur

\* Remise de 25 % dans le cadre d'une signature d'un mandat de gestion d'un Pack Privilège

### **Honoraires pour les autres baux :**

**Locaux professionnels et commerciaux :** 10% TTC du loyer tri-annuel à la charge du preneur

**Garage / parking :** 400€ TTC partagés par moitié entre bailleur et locataire

**Avenant au bail :** 150€ TTC à charge du preneur